



Organisation
internationale
du Travail



Belgique

partenaire du développement



MINISTÈRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU
DIALOGUE SOCIAL ET DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS



► Lancement du partenariat OIT - Belgique

Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leur permettre de faire face aux défis de demain

16 mars 2021

Agenda de l'événement

Remarques d'ouverture

Présentation du projet Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain

- ▶ **Présentation du soutien de la Belgique au Burkina Faso et au Sénégal** dans le cadre du programme-phare mondial du BIT pour mettre en place des socles de protection sociale pour tous
- ▶ **Table ronde des spécialistes techniques**, suivie d'une discussion engageant tous les participants.

Remarques de clôture

Remarques d'ouverture

- ▶ **Mme Meryame Kitir**, ministre de la Coopération au développement, Belgique
- ▶ **Pr. Séni Mahamadou Ouédraogo**, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, Burkina Faso
- ▶ **M. Samba Sy**, ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, Sénégal
- ▶ **Mme Valérie Schmitt**, directrice adjointe du Département de la protection sociale, Organisation Internationale du Travail (OIT)
- ▶ **M. Dramane Haidara**, Directeur de l'Equipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique occidentale et du bureau de pays de pour le Sénégal, Cabo Verde, la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau



Programme-phare mondial de l'OIT pour mettre en place des socles de protection sociale pour tous

Programme sur 15 ans (2015 – 2030) en trois phases

Objectifs:



1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient



3.8: Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de [...] qualité et d'un coût abordable



► **Recommandation n° 202 sur les socles de protection sociale, 2012, du BIT**

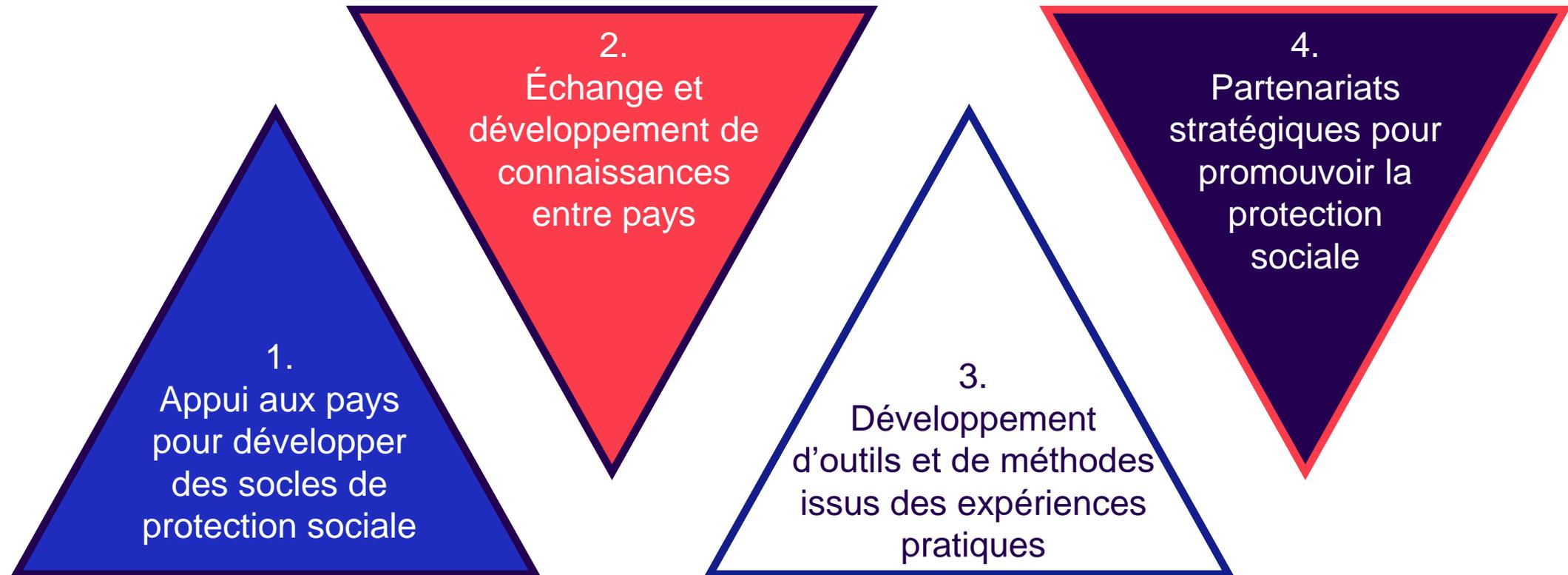
Les socles de protection sociale

- accès aux soins de santé essentiels, y compris aux soins de maternité ;
- sécurité des moyens d'existence de base pour les enfants, accès à la nourriture, à l'éducation, aux soins et à tous les autres biens et services nécessaires ;
- sécurité des moyens d'existence de base pour les personnes actives dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, notamment en cas de maladie, de chômage, de maternité ou d'invalidité ;
- sécurité des moyens d'existence de base pour les personnes âgées.

Principes clés:

- Responsabilités globales et primaires de l'Etat ;
- Approche basée sur les droits et reposant sur des prestations accordées en vertu de la législation nationale ;
- Universalité de la protection reposant sur la solidarité sociale ;
- Non-discrimination ;
- Pérennité financière, budgétaire et économique ;
- Gestion et administration transparentes ;
- Participation et consultation tripartite avec les représentants des parties concernées.

► Programme-phare mondial de l’OIT pour mettre en place des socles de protection sociale pour tous – 4 piliers



Contexte et justification du projet

Exclusion de la protection sociale

- ▶ SDG 1.3: 55% population mondiale exclue ; 82% en Afrique
- ▶ SDG 3.8: 37% population mondiale non affiliée ; 76% en Afrique

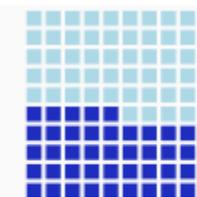
Insuffisance des financements

- ▶ Investissements actuels: 5,6 % du PIB des pays d'Afrique sub-saharienne ; besoin de 8,2 % supplémentaires du PIB pour combler le déficit
- ▶ Les pays africains devraient **multiplier par 2,5 l'investissement actuel**

Persistance de l'économie informelle

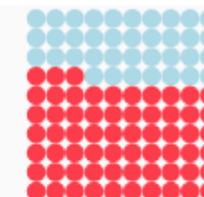
- ▶ Vulnérabilité mise en lumière par la crise de la COVID 19
- ▶ Lier extension de la protection sociale et formalisation de l'économie

Monde



45.2

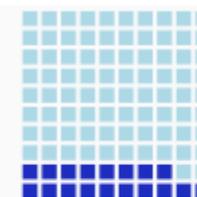
Population covered by at
least one social protection
benefit



62.7

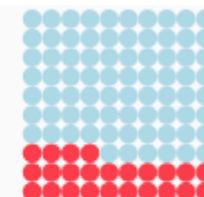
Population affiliated to a
social health protection
scheme

Afrique



17.8

Population covered by at
least one social protection
benefit



24.2

Population affiliated to a
social health protection
scheme

Fiche synthétique du projet

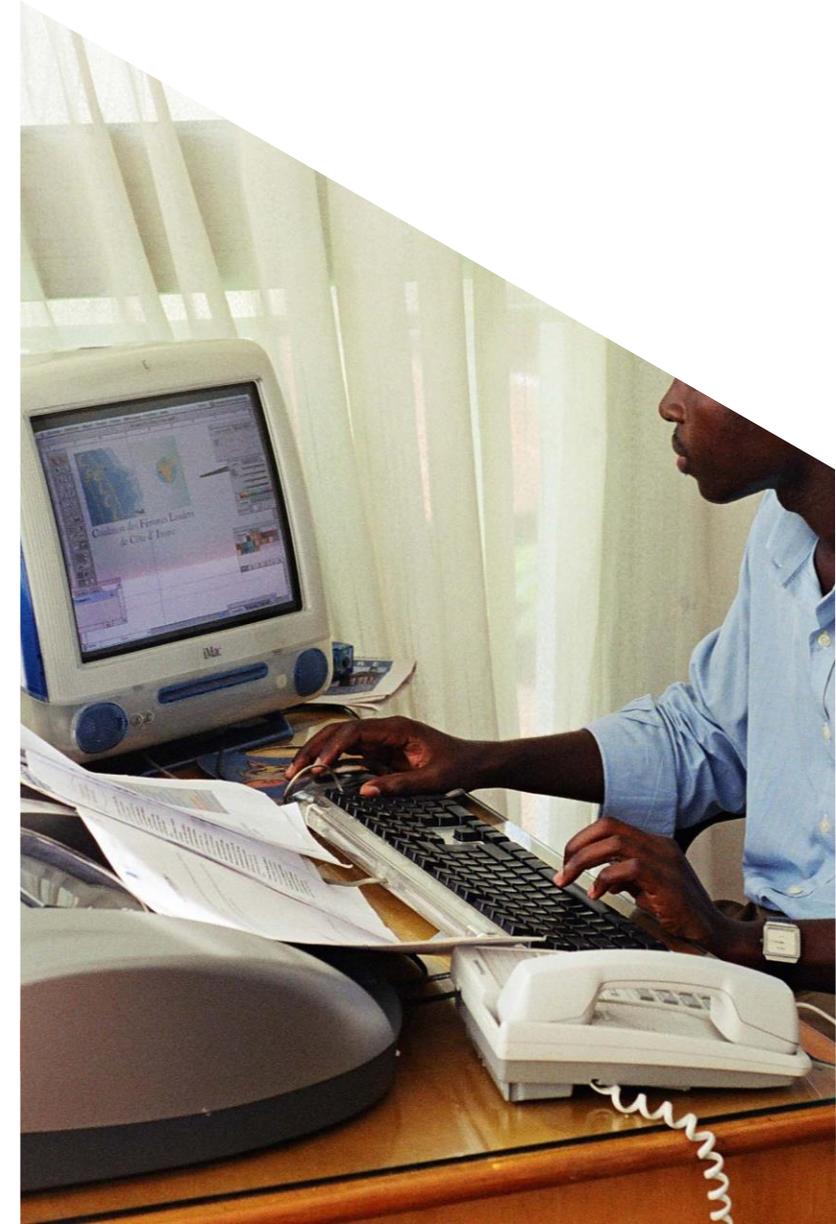
- ▶ Contribution de la Belgique au Programme phare mondial de l'OIT sur les socles de protection sociale
- ▶ Deux pays: Burkina Faso et Sénégal
- ▶ Objectif: Renforcer la protection sociale et appuyer l'extension de la couverture santé aux travailleurs de l'économie informelle (ODD 1.3 et 3.8)

Phase d'inception

Mise en œuvre



Faire avancera la justice sociale, promouvoir le travail décent



Théorie du changement

Activités / produits au Sénégal et au Burkina Faso:

Etape 1 (design): Architecture du régime (paquets, coût, financement., cadre juridique, arrangements institutionnels...)

Partenariats
CIPRES &
UEMOA

Développement et partage
des connaissances, MOOC,
hub santé, website...

Etape 2 (mise en œuvre): Capacités et outils pour le déploiement (MIS, marketing social, organisations locales et professionnelles)

Impact+
Tâche d'huile

Impact+
Tâche d'huile

Résultats:

Résultat 1: Les pays disposent des informations et capacités nécessaires pour **définir le cadre politique et l'architecture technique** des systèmes

Le Codes et règlements sont adoptés

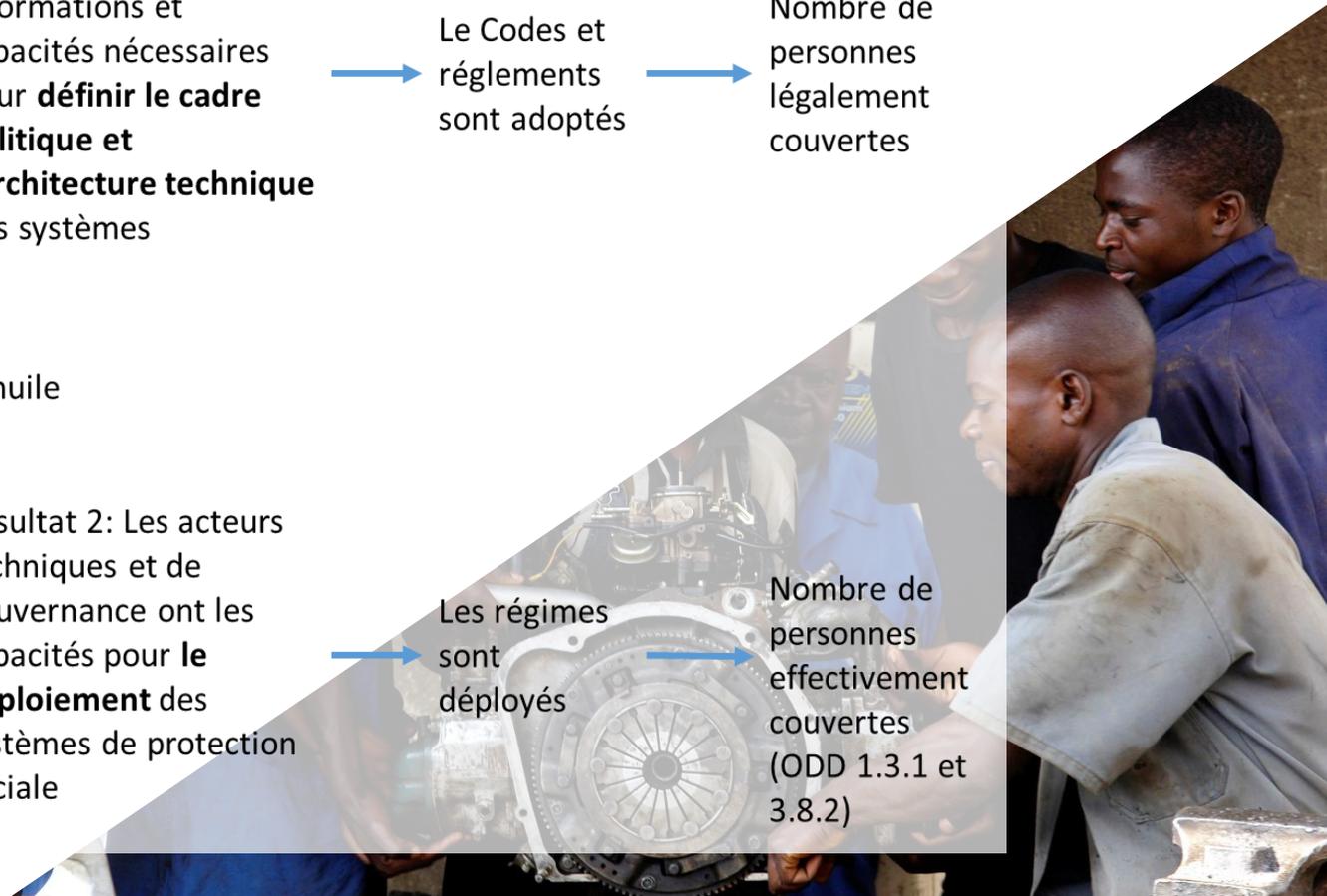
Impact:

Nombre de personnes légalement couvertes

Résultat 2: Les acteurs techniques et de gouvernance ont les capacités pour le **déploiement** des systèmes de protection sociale

Les régimes sont déployés

Nombre de personnes effectivement couvertes (ODD 1.3.1 et 3.8.2)



Théorie du changement

Activités / produits au Sénégal et au Burkina Faso:

Etape 1 (design): Architecture du régime (paquets, coût, financement., cadre juridique, arrangements institutionnels...)

Partenariats CIPRES & UEMOA

Développement et partage des connaissances, MOOC, hub santé

Etape 2 (mise en œuvre): Capacités et outils pour le déploiement marketing social, organisations locales et professionnelles)

Résultats:

SN: Branche santé du régime simplifié prête à passer à l'ensemble de l'économie informelle

SN: Pilote de la Mutuelle Sociale des Artisans

SN: Stratégie de communication et de marketing sociale en place

SN: Système d'information et tableau de bord des indicateurs clé en place

BF: Paquet de soins de base du RAMU adopté

BF: Architecture du RAMU renforcé

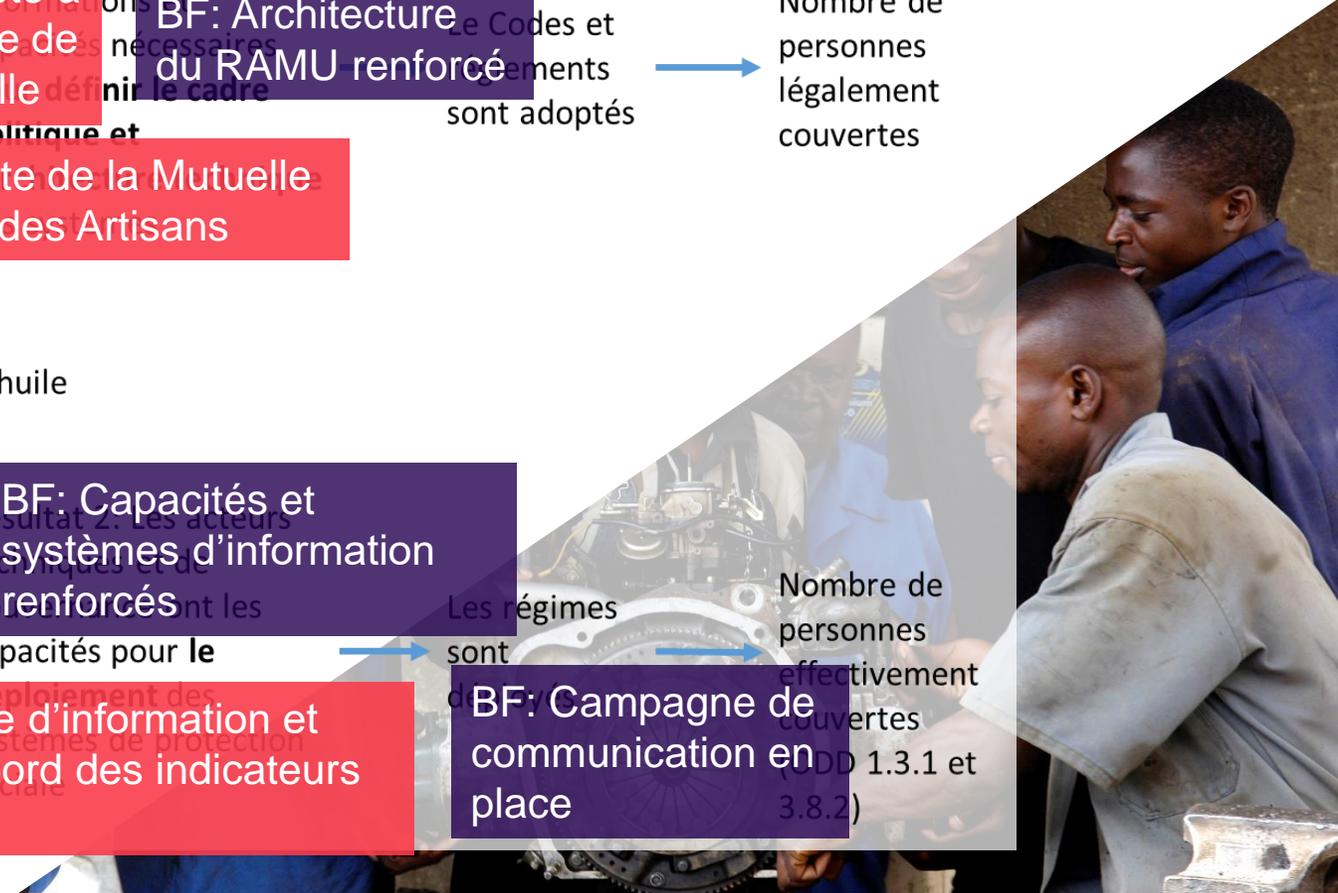
BF: Capacités et systèmes d'information renforcés

BF: Campagne de communication en place

Impact:

Nombre de personnes légalement couvertes

Nombre de personnes effectivement couvertes (ODD 1.3.1 et 3.8.2)



▶ Table ronde des spécialistes techniques

- ▶ **M. Nestor Lengani**, directeur des Affaires juridiques, Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle, Burkina Faso
- ▶ **M. Ousmane Basse**, directeur de la Stratégie et des Planifications, Délégation générale à la Protection sociale et la Solidarité nationale (DGPSN), Sénégal
- ▶ **M. Marcel Zante**, Secrétaire général, Confédération Nationale des Travailleurs Burkinabé
- ▶ **Mme Cécile Bouba**, Secrétaire exécutif, Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale
- ▶ **M. Bakary Siriki Kone**, Représentant de la commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine – Département du Développement Humain

Remarques de clôture

- ▶ **M. Frédéric Lapeyre**, Directeur du Bureau de pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo
- ▶ **Mme Valérie Schmitt**, directrice adjointe du Département de la Protection sociale de l'OIT

► **Merci de votre participation**

Pour plus d'informations sur le projet :

<https://www.social-protection.org/gimi/ShowProject.action?id=3114>